

Québec, le 4 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

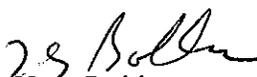
Le 8 juin dernier, le député de Kamouraska-Témiscouata déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Montmagny-L'Islet ainsi qu'à l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Chaudière-Appalaches de ne pas considérer comme une option la fermeture de l'urgence de Saint-Jean-Port-Joli dans son plan de restructuration des services de santé pour le secteur de la Municipalité régionale du comté (MRC) de L'Islet.

En réponse à une pétition de même contenu déposée le 16 mars dernier, je vous précisais en date du 20 avril 2011 les éléments de contexte entourant la révision de l'offre de service de 1^{ière} ligne dans le secteur de L'Islet. Les mesures mises en place pour assurer la continuité des soins et des services à la population de ce territoire y sont également identifiées. Je vous réfère donc au contenu de cette même correspondance ainsi qu'au projet de résolution du conseil d'administration de l'Agence, dont copie est jointe à la présente.

Il apparaît utile de rappeler que le plan d'organisation de l'offre de service proposé par le CSSS de Montmagny-L'Islet est le résultat d'une démarche de consultation auprès de plusieurs partenaires. De plus, ce plan a été adopté par le conseil d'administration de l'ASSS de Chaudière-Appalaches, à sa séance ordinaire du 23 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 11-MS-01427-01

Québec, le 4 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 juin dernier, le député de Kamouraska-Témiscouata déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Montmagny-L'Islet ainsi qu'à l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Chaudière-Appalaches de ne pas considérer comme une option la fermeture de l'urgence de Saint-Jean-Port-Joli dans son plan de restructuration des services de santé pour le secteur de la Municipalité régionale du comté (MRC) de L'Islet.

En réponse à une pétition de même contenu déposée le 16 mars dernier, je vous précisais en date du 20 avril 2011 les éléments de contexte entourant la révision de l'offre de service de 1^{ière} ligne dans le secteur de L'Islet. Les mesures mises en place pour assurer la continuité des soins et des services à la population de ce territoire y sont également identifiées. Je vous réfère donc au contenu de cette même correspondance ainsi qu'au projet de résolution du conseil d'administration de l'Agence, dont copie est jointe à la présente.

Il apparaît utile de rappeler que le plan d'organisation de l'offre de service proposé par le CSSS de Montmagny-L'Islet est le résultat d'une démarche de consultation auprès de plusieurs partenaires. De plus, ce plan a été adopté par le conseil d'administration de l'ASSS de Chaudière-Appalaches, à sa séance ordinaire du 23 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 11-MS-01427-01